

**Salarié-e-s de la Branche Associative Sanitaire et Sociale\* :**

# Le 9 avril

## Agissons pour l'emploi et les salaires !



Durant ces 15 dernières années, la perte du pouvoir d'achat des salarié-e-s de nos secteurs est estimée à 25 %, certaines conventions collectives telle la CCNT du 31/10/1951 connaissant un gel de la valeur du point depuis 5 ans.

De plus en plus de salarié-e-s sont rémunéré-e-s au SMIC, la marchandisation du secteur entraîne l'affaiblissement des salaires et par conséquent la paupérisation des populations.

### LES MÊMES RECETTES POUR LES MÊMES OBJECTIFS !

L'objectif des employeurs est de dégager toujours plus de marges en réduisant la masse salariale ; c'est-à-dire l'emploi, les salaires et toutes les garanties collectives.

**C'est pour ces raisons :**

- **que le syndicat employeur FEHAP a dénoncé la Convention Collective nationale du Travail du 31 octobre 1951 ;**
- **que les syndicats employeurs FEGAPEI et SYNEAS menacent de faire de même pour la Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966 ;**
- **que les employeurs de la Croix Rouge Française ont « révisé » la leur.**

A cela, vient s'ajouter une baisse décidée unilatéralement par les employeurs du taux de financement de la formation professionnelle passant de 2,3% à 1,3%.

Parce que cela ne suffit pas, le gouvernement dans sa grande sollicitude a fait adopter en force la loi « Macron » qui s'attaque à déstructurer et fragiliser tout ce qui fait le lien social et les droits des salarié-e-s :

- **remise en cause du repos dominical ;**



\* la BASS regroupe les CCNT du 15 mars 1966, du 31 octobre 1951, de la Croix Rouge Française, des CLCC (Centre de Lutttes Contre le Cancer) et les accords CHRS (Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale).

- pénibilité du travail de nuit non reconnue ;
- affaiblissement de la justice prud'homale ;
- facilitation des licenciements ;
- impunité accrue des employeurs, tout particulièrement en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, alors que leur nombre ne cesse d'augmenter dans le secteur.

Les employeurs du champ ne reconnaissent pas la pénibilité des métiers. Pire, ils l'organisent en précarisant toujours plus les salarié-e-s.

## DES SOLUTIONS EXISTENT ! D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES !

La CGT revendique et propose la construction d'un Grand Service Public de Santé et d'Action Sociale, qui permettrait de répondre aux besoins de la population.

**Pour cela, tous ensemble, avec la CGT, agissons dans nos établissements POUR :**

- **L'augmentation des salaires reconnaissant les qualifications de nos métiers et la réévaluation du SMIC à 1 700 euros bruts;**
- **La défense et l'amélioration de nos conventions et garanties collectives par la mise en place d'une Convention Collective Unique et Étendue de haut niveau ;**
- **Le développement de l'emploi qualifié dans nos secteurs ;**
- **La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers.**



**FAISONS DU 9 AVRIL 2015 UN TEMPS FORT DE MOBILISATION !**

**TOUTES ET TOUS A PARIS...  
 POUR LA DÉFENSE ET L'AMÉLIORATION  
 DE NOTRE BRANCHE ASSOCIATIVE SANITAIRE ET SOCIALE  
 ET DE NOTRE PROTECTION SOCIALE !**

### Bulletin de contact



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX  
 revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 52